



Aix en Provence
VILLE THERMALE ET CLIMATIQUE

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU
CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE
D'AIX-EN-PROVENCE**

Séance publique du

17 mai 2010

Présidence de Mme Maryse JOISSAINS MASINI,
Maire d'Aix-en-Provence
Député des Bouches-du-Rhône
Président de la Communauté du Pays d'Aix

2010.445

**OBJET : MARCHÉ DE FOURNITURE D'UNIFORMES DESTINÉS À LA DIRECTION SECURITE
(HUIT LOTS) - AUTORISATION DE SIGNER LES MARCHÉS -**

Le 17/05/10 à 18h00, le Conseil Municipal de la Commune d'Aix-en-Provence s'est réuni en session Ordinaire dans la salle de ses délibérations, à l'Hôtel-de-Ville, sur la convocation qui lui a été adressée par Mme Maryse JOISSAINS-MASINI, Maire le 11/05/2010, conformément aux articles L 2121-10 et L 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Etaient Présents :

M. Jacques AGOPIAN, M. Lucien AMBROGIANI, Mme Agnès AMIACH ELBEZ, Mlle Odile BARBAT-BLANC, Mme Charlotte BENON, Mme Christine BERNARD, Mme Odile BONTHOUX, M. Helliot BRAMI, M. Gérard BRAMOULLÉ, Mme Danièle BRUNET, M. Maurice CHAZEAU, M. Eric CHEVALIER, M. Jean CHORRO, Mme Chantal DAVENNE, M. François-Xavier DE PERETTI, M. Yannick DECARA, M. Gerard DELOCHE, Mme Sylvaine DI CARO, M. Laurent DILLINGER, Mme Fatima DRAOUZIA, Mme Michelle EINAUDI, Mme Martine FENESTRAZ, M. Alexandre GALLESE, M. Jacques GARCON, M. Gérard GERACI, M. Hervé GUERRERA, M. François HAMY, Mme Sophie JOISSAINS, Mme Maryse JOISSAINS MASINI, Mme Michèle JONES, Mme Patricia LARNAUDIE, M. Christian LOUIT, M. Henri MATAS, Mme Reine MERGER, Mme Amaria MOHAMMEDI, Mme Arlette OLLIVIER, M. Stéphane PAOLI, M. Christian PEREZ, M. Jean-Marc PERRIN, Mme Liliane PIERRON, Mme Catherine RIVET-JOLIN, Mme Danielle SANTAMARIA, Mme Marie-Pierre SICARD - DESNUELLE, Mme Catherine SILVESTRE, Mme Fleur SKRIVAN, M. Jules SUSINI, M. Francis TAULAN, Mme Françoise TERME, M. Victor TONIN, Mme Marie José VALETA

Excusés avec pouvoir donné conformément aux dispositions de l'article L 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales:

Mme Brigitte DEVESA à M. François-Xavier DE PERETTI, M. Robert FOUQUET à M. Alexandre GALLESE, M. André GUINDE à Mme Michelle EINAUDI, M. Alexandre MEDVEDOWSKY à Mme Fleur SKRIVAN

Excusés sans pouvoir :

M. Jean-Christophe GROSSI

Secrétaire : Yannick DECARA

M. Maurice CHAZEAU donne lecture du rapport ci-joint.



01.11

Aix en Provence

VILLE THERMALE ET CLIMATIQUE

D.G.A.S Aménagement Urbain -
Etudes Juridiques et Marchés Publics
Direction des Marchés PublicsRAPPORT POUR
LE **CONSEIL MUNICIPAL**
DU 17/05/10

RAPPORTEUR : M. Maurice CHAZEAU
CO-RAPPORTEUR(S) : Mme Reine MERGER

Politique Publique : GESTION DES RESSOURCES ET MOYENS

OBJET : MARCHÉ DE FOURNITURE D'UNIFORMES DESTINÉS À LA DIRECTION SECURITE (HUIT LOTS) - AUTORISATION DE SIGNER LES MARCHÉS - - Décision du Conseil

Mes chers collègues,

La ville d'Aix en Provence a passé au cours de l'année 2007 des marchés à bons de commande reconductibles de fourniture d'uniformes destinés à la direction SECURITE.

Ces marchés se sont achevés au 31 décembre 2009 et il convient donc de les renouveler.

Les nouveaux marchés à bons de commande, sans variante ni option, seront conclus pour une période initiale d'un an à compter de la date de leur notification. Ils pourront être reconduits par période successive d'un an pour une durée maximale de reconduction de 2 ans, sans que ce délai ne puisse excéder l'échéance contractuelle correspondant à l'année 2013.

La consistance des lots et leurs montants annuels sont rappelés ci-dessous :

Lot	Objet	Montant minimum	Montant maximum
N°1	Tenues Service Général Police Municipale	8 000,00 € HT	48 000,00 € HT
N°2	Tenues Cérémonie Police Municipale	1 000,00 € HT	6 000,00 € HT
N°3	Tenues Interventions Police Municipale	5 000,00 € HT	20 000,00 € HT
N°4	Tenues Brigade Motards	500,00 € HT	15 000,00 € HT
N°5	Tenues Brigade cynophile	500,00 € HT	10 000,00 € HT
N°6	Tenues « CSU », « ASVP » et Police Environnement	4 000,00 € HT	28 000,00 € HT
N°7	Accessoires équipement Police Municipale	2 000,00 € HT	20 000,00 € HT
N°8	Uniformes Service Médiation	10 000,00 € HT	65 000,00 € HT

Les dépenses correspondantes seront inscrites pour le contrat initial et ses éventuelles reconductions au budget de la ville sur les exercices 2010 à 2013 sous l'imputation 92020 60636 2118.

Une consultation en appel d'offres ouvert, selon les dispositions des articles 33 alinéa 3 et 57 à 59 du code des marchés publics, a donc été lancée le 28 janvier 2010 (envoi à la presse et mise en ligne de l'avis d'appel public à concurrence). La date limite de remise des offres était fixée au 20 mars 2010 à 12 heures.

A cette date, la Direction des Marchés Publics de la Ville d'Aix en Provence a réceptionné les offres de cinq fournisseurs en version papier. Aucun pli en version électronique n'a été déposé. Il convient, en outre, de noter que quinze dossiers de consultation des entreprises ont été retirés, dont onze en version électronique (téléchargement) et quatre en version papier.

Le règlement de la consultation stipulait que le marché serait attribué au candidat présentant l'offre jugée « économiquement la plus avantageuse » en fonction des critères énoncés ci-dessous :

1. **Prix** (pondération 55 %):-
2. **Qualité fonctionnelle** (pondération 40%)
3. **Délai de livraison** (pondération 5 %)

Le jugement des offres a été effectué dans les conditions prévues aux articles 52 à 55 du Code des marchés publics et a donné lieu à un classement des offres.

La commission d'appel d'offres s'est réunie aux dates suivantes :

- **Le 8 avril 2010** pour l'examen des candidatures et des offres ;
- **Le 29 avril 2010** pour analyser les offres et attribuer les marchés.

Après avoir étudié et classé les offres finales concurrentes, conformément à l'article 53.III du code des marchés publics, la commission d'appel d'offres a retenu celles des fournisseurs suivants :

Lot	Objet	Nom du fournisseur	Montant du devis quantitatif estimatif
N°1	Tenues Service Général Police Municipale	PROMO COLLECTIVITES	11 987,40 € HT
N°2	Tenues Cérémonie Police Municipale	BALSAN	2 152,50 € HT
N°3	Tenues Interventions Police Municipale	SECURITE TIR EQUIPEMENT	4 543,30 € HT
N°4	Tenues Brigade Motards	PROMO COLLECTIVITES	4 842,10 € HT
N°5	Tenues Brigade cynophile	PROMO COLLECTIVITES	2 472,72 € HT
N°6	Tenues « CSU », « ASVP » et Police Environnement	PROMO COLLECTIVITES	5 370,34 € HT
N°7	Accessoires équipement Police Municipale	SECURITE TIR EQUIPEMENT	6 626,67 € HT
N°8	Uniformes Service Médiation	PROFESSIONAL STORE	25 280,20 € HT

En effet, après application des critères prévus au règlement de la consultation, ces propositions ont été classées en première position car elles présentaient le caractère « *d'offre économiquement la plus avantageuse* » au sens de l'article 59.II du C.M.P.

En conséquence, je vous demande, mes chers collègues, de bien vouloir :

AUTORISER Madame le Député-maire ou Monsieur l'Adjoint délégué aux marchés publics à signer les **marchés à bons de commande de fourniture d'uniformes destinés à la direction SECURITE, ainsi que leurs éventuelles reconductions**, pour les montants **minimum et maximum annuels correspondant à chacun des lots rappelés dans le tableau suivant** :

Lot	Objet de chaque lot	Nom du fournisseur	Montants annuels en euros HT	
			Minimum	maximum
N°1	Tenues Service Général Police Municipale	PROMO COLLECTIVITES	8 000,00	48 000,00
N°2	Tenues Cérémonie Police Municipale	BALSAN	1 000,00	6 000,00
N°3	Tenues Interventions Police Municipale	SECURITE TIR EQUIPEMENT	5 000,00	20 000,00
N°4	Tenues Brigade Motards	PROMO COLLECTIVITES	500,00	15 000,00
N°5	Tenues Brigade cynophile	PROMO COLLECTIVITES	500,00	10 000,00
N°6	Tenues « CSU », « ASVP » et Police Environnement	PROMO COLLECTIVITES	4 000,00	28 000,00
N°7	Accessoires équipement Police Municipale	SECURITE TIR EQUIPEMENT	2 000,00	20 000,00
N°8	Uniformes Service Médiation	PROFESSIONAL STORE	10 000,00	65 000,00

AUTORISER Madame le Député-maire ou Monsieur l'Adjoint délégué aux marchés publics à signer également tous documents se rapportant à ces affaires.

**2010.445 - MARCHÉ DE FOURNITURE D'UNIFORMES DESTINÉS À LA DIRECTION SECURITE
(HUIT LOTS) - AUTORISATION DE SIGNER LES MARCHÉS -**

Présents et représentés	: 54
Présents	: 50
Abstentions	: 0
Non participation	: 0
Suffrages Exprimés	: 54
Pour	: 54
Contre	: 0

Ont voté contre

NEANT

Se sont abstenus

NEANT

N'ont pas pris part au vote

NEANT

**Le Conseil Municipal a Adopté à l'unanimité
le rapport qui précède.
Ont signé Maryse JOISSAINS MASINI, Député Maire
Président de séance et les membres du conseil présents :**

**Le Conseiller Municipal délégué,
Arlette OLLIVIER**

**Compte-rendu de la délibération affiché le : 21/05/2010
(articles L 2121-25 et R 2121-11 du C.G.C.T.)**